

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 517

Artikel: Intimider le Souverain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 517 11 octobre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Intimider le Souverain

Genève, le chef du Département de justice et police, Guy Fontanet, précise devant les députés la doctrine du Conseil d'Etat à l'égard des communistes. Alors même que le Parti du travail "lutte pour l'abolition du capitalisme et l'instauration d'une société socialiste" (article premier de ses statuts), l'exécutif genevois considère que "si cette transformation politique fondamentale n'entraîne ni violences illégales, ni atteintes constitutionnelles, ni d'autres actes de nature à porter atteinte à l'indépendance de la Confédération ou à favoriser l'immixtion d'une puissance étrangère dans ce but, il n'y a pas d'activité extrémiste à proprement parler...". Donc pas de surveillance policière — ou autre — particulière en vue dans la cité de Calvin à l'endroit des communistes.

Tout autre son de cloche à Zurich, on le sait, où le gouvernement juge, "grosso modo", le Parti du travail dangereux pour l'Etat parce qu'il n'exclut pas la violence comme moyen du combat politique et parce qu'il a tendance à agir dans une zone située entre la légalité et l'illégalité.

C'est l'institutionnalisation d'une "zone grise" qui s'étend entre les activités politiques autorisées et des comportements punissables. C'est la justification de tout un arsenal de mesures policières et judiciaires préventives dont pourraient faire l'objet des travailleurs engagés. C'est d'une certaine façon, en bref, dans un avenir proche, la criminalisation de toute une tranche de l'activité politique dans notre pays. On sait que Berne et Bâle ont emboîté le pas à Zurich.

Bien sûr, il n'est pas exagéré de dire que cette prise de position officielle de gouvernements cantonaux constitue une grave atteinte aux libertés démocratiques élémentaires. Quelles

seront les forces qui se mobiliseront pour contraindre les pouvoirs publics à faire machine arrière? Les partis bourgeois ne se sont guère manifesté officiellement sur ce sujet jusqu'ici; comme on n'a pas entendu le Conseil fédéral préciser sa doctrine à ce chapitre. Ce silence est inacceptable. Mais comment justifierait-on légalement l'apparition de cette "semi-légalité", prétexte à toutes les suspensions, engrais rêvé pour un climat de dénonciations irresponsables? Comment justifierait-on que le Ministère public fédéral, responsable en dernière analyse de la "sécurité de l'Etat", ait pu donner des directives différentes à Genève, Berne, Zurich ou Bâle, concernant la même organisation politique? Le conseiller fédéral Furgler doit s'expliquer. Et rapidement.

Il y a encore plus grave dans cette inflation policière qui s'inscrit dans la droite ligne des mesures d'interdictions professionnelles prises notamment dans le secteur de l'enseignement zurichois: il faut bien se rendre compte que cette étape autoritaire marque l'instauration d'un régime d'intimidation, destiné de toute évidence à neutraliser dans notre pays les courants critiques, politiques ou non. Dans ce sens, le mal est fait.

S'exprimant sur le thème de la "répression politique" à l'occasion du dernier congrès de la Vpod, Max Frisch avait admirablement su situer cet enjeu fondamental. Donnons-lui la parole, en guise de conclusion:

NOUS SOMMES VULNÉRABLES

Une institutrice à Soleure, une autre à Erlenbach, un assistant en physiologie, un postier à son guichet et un moraliste barbu en Valais, qui appelle la corruption, corruption, simplement, ou un journaliste qui voudrait étudier les archives de notre histoire militaire — que pourraient-ils changer de notre société, qui est

SUITE ET FIN AU VERSO

Intimider le Souverain

en mains sûres? Strictement rien. Pourquoi alors leur refuser un emploi? Il ne s'agit que de cela en effet; on ne les déporte pas en Sibérie, et on ne leur supprime même pas l'assurance vieillesse. Pourquoi alors tout ce bruit? Après tout, s'ils n'ont pas de rentes pour vivre, ils ont la possibilité de chercher un autre emploi et d'ailleurs, ce n'est pas d'eux en tant que personnes qu'il s'agit — C'est là le point: Le but de la répression, de la répression ouverte, c'est l'intimidation de tous, l'intimidation de la majorité, que le Conseil fédéral, quand il n'est pas en train de traiter avec les lobbies, nomme humblement: le *souverain*. Ce souverain, c'est nous.

Et nous sommes humains: si l'un de nous entend parler de tels cas et qu'il a un peu de bon sens, qu'il n'est pas complètement farfêlé, il a compris: ça ne me vaut rien, ni à ma femme, si elle est institutrice, ça ne vaut rien à nos enfants, s'ils veulent un jour recevoir une bourse, simplement parce qu'ils sont doués, non, ça ne vaut vraiment rien de penser autrement que ce prétendu souverain. Pourquoi irais-je, comme employé de la Confédération ou d'une grande banque patriotique, adhérer à un parti qui n'a de toute manière aucune chance, parce qu'il n'est pas une banque, et qui de surcroît n'a même pas de grand journal qui puisse mettre sur pied une Opinion publique; comment voulez-vous en effet qu'un journal se maintienne sans les annonces des entreprises qui peuvent se payer des annonces et qui ne donnent bien sûr pas d'annonces à un journal qui les surveille de près? (Tout cela est connu).

Dans le journal, tel compatriote est désigné comme *gauchiste*: voilà déjà l'Opinion publique dressée contre lui. Ce qu'il a proposé, n'en parlons plus: c'est un gauchiste. Autre appellation qui agit aujourd'hui sur

l'Opinion publique presque comme l'étoile juive: intellectuel de gauche... "Pourquoi ne vous tirez-vous pas une bonne fois à Moscou (de temps à autre je reçois ce genre de carte postale), espèce de salaud, de misérable!" Signature illisible... Nul besoin que le journal explique à son lecteur, trop fatigué bien sûr après son travail pour lire des livres, ce qu'il faut entendre par intellectuel de gauche: on sait bien! Que sait-on? C'est aussi un de ceux-là! Est-ce qu'il pose des bombes? Toujours est-il qu'il essaie de réfléchir aux causes du terrorisme ou à la destruction de notre environnement et une pensée qui excède la simple pensée du profit est d'emblée suspecte. Qui peut bien leur donner de l'argent? Le simple fait que ces individus (à lunettes et à barbe, ou sans lunettes et à calvitie et sans barbe, ou avec tout cela à la fois) osent apparaître publiquement sans être flanqués d'un modérateur de la télévision suisse, c'est déjà de l'extrémisme de gauche. Alors autant se taire...

MULTINATIONALES

Le visage de Nestlé ailleurs

Nestlé sur tous les fronts. Au début de la semaine, la réunion consacrée à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à l'Organisation mondiale de la santé. Sur la lancée du boycott mené contre Nestlé notamment par les organisations américaines de consommateurs, cette séance de travail des spécialistes réunis par l'Oms était promise depuis des semaines à un fameux coup de projecteur dans le monde entier.

Il est d'autres combats que mène la multinationale suisse et qui n'ont pas le même retentissement.

Voyez par exemple les agissements de la multinationale suisse au Japon où elle est installée depuis 1920 (6% de son chiffre d'affaires global à l'heure actuelle). 2200 salariés, 700 mil-

lions de dollars américains de vente, Nestlé, premier fabricant de café instantané du pays, est aussi l'une des très rares transnationales qui possède entièrement sa filiale japonaise (cf. le bulletin de l'Uita, Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes, nos. 7-9/1979).

Donc, Nestlé Japon est aux prises depuis des années avec l'organisation syndicale qui représente les employés de bureau et les ouvriers qu'elle emploie. La chronologie de l'affrontement entre la direction et les représentants des travailleurs est particulièrement significative d'un climat d'intolérance. Voici les points de repères que rappelle le correspondant de l'Uita sur place:

- en 1973, la société crée un nouveau département qui se consacrera aux "affaires syndicales";
- deux ans plus tard, en 1975, elle embauche des "experts" en campagnes anti-syndicales, dont la réputation est semble-t-il bien assise;
- l'année suivante, la direction tente de supprimer unilatéralement le droit de grève: conflit avec le syndicat;
- au début de 1977, six membres du syndicat, tenus pour des éléments importants de l'organisation, sont promus à des postes de "maîtrise", "contre la volonté des responsables syndicaux";
- la même année, la direction refuse d'accorder un congé-maladie à trois employés de bureau sous prétexte qu'ils ne sont pas victimes d'une maladie professionnelle (par la suite, souligne l'Uita, le gouvernement lui-même appuiera la réclamation de deux des trois plaignants);
- en mars 1978, le responsable des relations professionnelles de Nestlé Japon tient en public des propos contre le syndicat, provoquant une protestation et une action légale; la même année, en décembre, "alors que se poursuivent les négociations pour une nouvelle convention collective, la société décide de supprimer les congés syndicaux et la retenue des cotisations";